



Saint Aubin Routot le 29 Novembre 2018 .

Madame la garde des sceaux

Cette année encore la CGT au CHSCT départemental (comité d'hygiène de la sécurité et des conditions de travail) à alerté sur le manque cruel d'effectif en mars 2018, car suite aux mutations notre établissement allé souffrir en juillet 2018 d'un manque de 37 surveillant-e-s sur notre organigramme . A cela, la direction présente ce jour nous a répondu que pour le moment elle ne voyait pas de solutions à ce problème oh combien récurrent.

Cela a donc engendré un nouveau planning, c'est à dire nous passons de « soir-coupeure-matin/nuit » à « longue journée-longue journée-nuit sèche », un planning qui peut être vu comme une solution mais qui en contrepartie génère énormément d'heures supplémentaires (entre 40 et 70 heures supplémentaires) et use encore un peu plus les agents, l'amplitude travaillé devenant plus longue et le repos plus court entre chaque cycle, le seul point positif étant la nuit sèche en remplacement du matin/nuit.

Entre juillet et août dernier il y a eu l'arrivée de 15 stagiaires et de quelques muté-e-s. Depuis nous avons eut une démission dans nos rang, ainsi que dans un avenir proche un agent qui sera muté aux ERIS de paris , à rajouter à cela 16 mutations au mois de mai 2019 pour 10 arrivées. En clair, nous aurons une perte sèche de 8 agents, ce qui fait que pour le mois de mai 2019 nous serons par rapport au besoin de l'établissement , établi par notre organigramme, à un déficit de 22 surveillants pénitentiaires.

La question que nous nous posons aujourd'hui est de savoir quelles mesures vous comptez prendre pour lutter contre ce problème d'effectif ?

Car en ce moment, nous souffrons d'un manque aussi de :

- 6 Premiers surveillants alors que seulement 2 postes seront ouvert à la prochaine CAP,
- 4 officiers,
- De travailleurs sociaux, qui comme vous le savez sont pour la moitié des contractuels et de ce fait n'ont pas la culture pénitentiaire, et ont besoin de beaucoup de formations afin de pouvoir être pleinement opérationnels (d'ailleurs a rappeler il faut 2 ans de formation pour devenir CPIP titulaire)

Et ce n'est certainement pas les primes de fidélisations qui vont résoudre à eux seules les problèmes, surtout quand on sait qu'il manque nationalement près de 2500 surveillants au jour d'aujourd'hui.

Un autre point que nous souhaitons vous parler, en théorie une « équipe locale de sécurité pénitentiaire » chargé d'assurer toutes les extractions, la sécurité périmétrique afin de soulager les forces de police et la gendarmerie devrait voir le jour. Notre question est la suivante : Avec notre manque criant d'effectif, une telle équipe peut-elle voir le jour ? Car si elle voit le jour mais que le problème de l'effectif n'a pas été réglé, cela ne va t'il pas desservir les surveillants qui sont en détention et qui par la même seront encore en plus sollicités?

De ce problème d'effectif en découle une conclusion qui est la suivante : notre métier n'est pas attractif. De plus ce manque d'attractivité se ressent dans les derniers chiffres de l'examen pour être surveillant pénitentiaire, où seulement 19% des inscrits se sont présentés à l'écrit. Ce score inquiétant peut s'expliquer par le ressentiment des gens extérieurs à notre profession qui voient notre métier comme difficile et mal payé. Car le salaire ne doit pas se faire uniquement sur les heures supplémentaires. Un surveillant devrait pouvoir vivre une vie décente avec son salaire et sans heures supplémentaires. A l'heure d'aujourd'hui , pour faire vivre son foyer un surveillant ne devrait pas à avoir à négliger sa famille en travaillant comme un forcené dut aux heures supplémentaires. C'est pourquoi, la CGT le Havre exige la catégorie B pour les surveillants pénitentiaires, avec de vraies augmentations.

Pour conclure, les exigences de la CGT sont :

- plus de personnel pour plus de sécurité pour les agents qui travaillent dans un établissement classé comme « établissement sensible », sans oublié que cela permettra d'améliorer automatiquement la vie privé,
- plus de moyens matériels afin que les surveillants puissent travailler dans de meilleurs conditions de sécurité.
- Le passage en catégorie B pour les surveillants pénitentiaires afin d'avoir un salaire décent et de pouvoir palier au coût de la vie qui lui ne fait que grimper.

Madame la ministre, nous espérons que notre message sera entendu et permettra de faire bouger les choses afin de faire de notre métier , un métier d'avenir.